



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2018
Français
Original : anglais

Seconde session ordinaire de 2018

4-7 septembre 2018, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Libye
(2019-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	1
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Libye (2019-2020)	14



I. Considérations générales

1. La Libye, dont la population est estimée à 6 millions d'habitants, a encore de nombreux obstacles à surmonter dans sa transition vers un régime démocratique amorcée au lendemain de la révolution de 2011. La période qui a suivi la fin du régime autoritaire a été marquée par un affaiblissement de l'autorité du gouvernement central, entraînant l'émergence de groupes politiques rivaux prétendants au pouvoir ; la détérioration de la situation sécuritaire ; et un grave déclin économique attribuable à une diminution de la production et de l'exportation de pétrole, sous l'effet à la fois de la dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité et de la baisse du prix du baril. Alors qu'elle est toujours considérée comme un pays où l'indice de développement humain (IDH) est satisfaisant (0,716¹), la Libye a perdu 35 places sur cet indice entre 2010 et 2015 et est maintenant classée 102^e sur 188 pays. Pour la population libyenne, cette chute au classement de l'IDH se traduit principalement par un délabrement des services publics, en particulier l'éducation et la santé, une augmentation des prix due à la réduction des subventions sur les produits alimentaires et les combustibles, la perte de leur logement et de leurs moyens de subsistance ruinés par les conflits ainsi que de grandes difficultés à garantir la sécurité des citoyens et l'état de droit.

2. Bien que des élections se soient tenues avec succès en 2012 et en 2014, elles n'ont pas suffi à régler les questions ayant trait au contrôle des institutions publiques et des structures de sécurité. Les rivalités à ce sujet ont finalement provoqué un conflit national divisant très clairement le pays en deux, avec la Chambre des représentants et le Gouvernement provisoire à l'est et le Congrès général national et le Gouvernement de salut national à l'ouest. La concurrence entre ces entités a provoqué une fragmentation des institutions nationales et aggravé les conditions de sécurité et, partant, sapé les efforts visant à rassembler l'ensemble des acteurs de la sécurité (révolutionnaires et professionnels) dans une même structure². Cette dynamique de conflit a par ailleurs été exacerbée par la prolifération incontrôlée des armes.

3. En 2015, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est parvenue à établir un dialogue entre les parties, qui avait pour objectif d'unifier les institutions parallèles, de mettre fin aux troubles civils, de tracer la voie à suivre par les structures de gouvernance et de sécurité du pays jusqu'à la fin de la période de transition, de façon à élaborer une nouvelle constitution et à organiser des élections nationales³. Grâce aux efforts déployés, un accord politique a pu être trouvé, qui a abouti à la mise en place du Gouvernement d'entente nationale et à la reconnaissance, par l'ONU, de la Chambre des représentants, élue en 2014, comme organe délibérant légitime. L'unité politique et institutionnelle est néanmoins restée hors d'atteinte, ce qui a conduit le Secrétaire général à lancer, en 2017, un plan d'action pour la Libye visant à remédier aux lacunes de l'Accord politique libyen et à créer un climat favorable à la tenue d'élections⁴.

4. Afin de progresser sur la voie d'une paix pérenne et d'une plus grande prospérité en Libye, il sera nécessaire, selon le cadre logique, de favoriser l'inclusion et la cohésion politique, sociale et économique. Pour ce faire, un organe exécutif légitime et unifié, en mesure de contrôler les institutions de gouvernance, la sécurité et l'économie, devra voir le jour. Les priorités à court terme en matière de développement sont notamment d'améliorer l'efficacité, le contrôle et la portée des institutions publiques existantes, de consolider l'état de droit, d'améliorer les services

¹ PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2016.

² Équipe de pays des Nations Unies en Libye, « Joint Common Assessment », 2017.

³ International Crisis Group, *The Libyan Political Agreement: Time for a Reset*, 2016.

⁴ Équipe de pays des Nations Unies en Libye, 2017.

publics, de promouvoir la participation citoyenne à la vie politique et aux activités de développement et d'élargir les débouchés économiques. Ces progrès sont essentiels au renforcement – tant entre les communautés qu'entre la population et le Gouvernement – des liens de confiance d'où l'État unifié tirera sa légitimité. Toutefois, l'ombre de l'ancien régime autoritaire et l'absence d'institutions de gouvernance efficaces et responsables, conjuguées aux aspects tribaux de la gouvernance, au caractère discriminatoire de certaines normes et valeurs traditionnelles et à l'avènement d'une « économie de prédation », posent d'importantes difficultés structurelles en matière d'édification de l'État et de lutte contre les inégalités⁵.

5. La Libye n'a pas encore élaboré de stratégie nationale de développement et ne dispose d'aucun cadre d'harmonisation et de coordination des actions devant être menées en priorité pour réaliser les objectifs de développement durable. Elle manque par ailleurs de moyens en matière de collecte et d'analyse des données nécessaires à l'élaboration de ces outils et au suivi des progrès⁶. Compte tenu de la durée proposée de deux ans du programme de pays, les activités seront axées sur la mise en œuvre d'initiatives contribuant à la réalisation des objectifs du plan d'action pour la Libye et viseront à jeter les bases d'un renforcement continu des capacités, le but étant d'aider le pays à surmonter les obstacles entravant son développement à long terme, dans le cadre d'une éventuelle stratégie nationale pour favoriser le développement ou réaliser les objectifs de développement durable.

6. En raison de l'affaiblissement des institutions du gouvernement central, dont témoignent les maigres résultats obtenus ces dernières années pour toute une série d'indicateurs de gouvernance⁷, les ministères centraux ont éprouvé des difficultés à fournir divers services publics essentiels et à assurer le maintien de l'ordre. Les structures de gouvernance locale se sont donc mises à assumer de plus en plus de responsabilités en matière de services de base, de sécurité, de réconciliation et de justice, sans pour autant recevoir un soutien adéquat de la part des autorités centrales, ce qui a affaibli les liens verticaux existant entre les institutions nationales et les institutions infranationales⁸. Dans le même temps, les femmes ne représentent que 10 % des membres du comité de rédaction de la Constitution, 16 % des membres du Parlement et 12 % de l'ensemble des conseillers municipaux, et seuls 38 % de celles autorisées à voter ont participé aux élections locales⁹. Afin que puissent revenir au pouvoir des institutions nationales légitimes et efficaces, il sera nécessaire de renforcer l'appropriation du programme par le pays et les capacités de gouvernance, de restaurer les relations entre les autorités nationales et les institutions locales, d'accroître les moyens consacrés à la fourniture de services locaux et à l'amélioration de la résilience et de la participation des communautés, et de promouvoir l'état de droit grâce à l'adoption de réformes législatives et au renforcement des mécanismes formels de maintien de l'ordre¹⁰.

7. Après la transition de 2011, les institutions judiciaires officielles libyennes ont continué de se désagréger, entraînant la fourniture parallèle de services de justice et de sécurité¹¹. La situation d'insécurité dont souffrent les acteurs de la justice ayant

⁵ Bradburys, *Conflict Analysis of the Libyan Civil War*, 2015.

⁶ Sur les 1 352 indicateurs du développement étudiés par la Banque mondiale, seuls 120 contenaient des informations à jour sur la Libye.

⁷ Mo Ibrahim Foundation, *Index of African Governance Report*, 2016.

⁸ Équipe de pays des Nations Unies en Libye, 2017.

⁹ Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Union européenne, *Libya Risk and Resilience Assessment* (draft), 2018.

¹⁰ Ibid.

¹¹ PNUD, *Rule of Law and Access to Justice Assessment*, 2017.

fait l'objet de menaces et d'attaques est particulièrement préoccupante¹². De nombreux Libyens ont par ailleurs été placés en détention provisoire prolongée à l'issue de la transition, en raison de l'accès limité aux services de justice¹³. Les femmes victimes de violence n'ont guère de possibilités de réagir, en raison d'un manque de soutien social et de personnel spécialisé, de leur peur des représailles et de leur méfiance face au système judiciaire. En l'absence de mesures de sécurité et d'un système politique unifiés, il reste nécessaire d'accorder un soutien institutionnel à tous les acteurs de la justice pénale et de développer leurs capacités, d'appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination de leurs travaux, de renforcer la sécurité des communautés et de réformer le secteur de la sécurité.

8. En Libye, les conflits communautaires sont souvent réglés localement par les chefs traditionnels, selon des méthodes d'arbitrage coutumières ne relevant pas du système judiciaire formel. Ces mécanismes mis en place par les Libyens ont pour objectif de renforcer la stabilité et d'ouvrir la voie aux efforts visant à remédier aux causes structurelles du conflit. Conjuguer les actions menées en matière de consolidation de la paix et de réconciliation par les communautés locales, d'une part, et les autorités centrales et locales, de l'autre, contribuerait à créer un environnement plus propice à la participation de davantage de citoyens aux processus de réconciliation, au développement des capacités locales en matière de règlement des conflits et à l'amélioration de l'accès aux services publics.

9. Malgré un indice de développement humain relativement élevé, la Libye est un État rentier dont l'économie dépend fortement du commerce d'hydrocarbures, qui représente plus de 95 % des exportations, 90 % des recettes publiques et plus de 70 % du produit intérieur brut et dont les bénéfices reviennent principalement à l'élite dirigeante. Bien qu'il n'existe aucune statistique fiable sur la pauvreté et l'inégalité¹⁴, la forte dépendance de la Libye à l'égard des hydrocarbures accroît sa vulnérabilité économique face à des chocs internes et externes, d'autant plus qu'une grande majorité de la population active travaille dans le secteur public¹⁵. La Libye, qui était autrefois un État providence capable de fournir une aide alimentaire, des logements peu coûteux et une éducation et des soins médicaux gratuits à ses habitants, n'est plus en mesure aujourd'hui de garantir ces conditions de vie¹⁶. Par exemple, d'après une étude récente, 17 % des hôpitaux publics et 20 % des établissements de soins de santé primaires sont en mauvais état et ne sont pas fonctionnels¹⁷, tandis que, d'après des données recueillies en 2016 dans l'est et l'ouest du pays par le Ministère de l'éducation, plus de 10 % des écoles sont touchées par la crise, ce qui a des répercussions négatives sur environ 279 000 enfants. L'instabilité régnant dans le pays a eu pour effet d'exacerber la vulnérabilité et a entraîné une diminution des recettes publiques, une offre plus limitée de services publics, des taux de chômage élevés, une inflation galopante et des déficits budgétaires¹⁸. D'après les informations disponibles, 29 % des femmes seulement sont actives sur le marché du travail formel,

¹² Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, février 2018 (S/2018/140).

¹³ Selon un récent rapport de Human Rights Watch, 1 900 des 2 400 personnes détenues dans ces conditions le sont depuis plus de quatre ans (Human Rights Watch, *The Endless Wait: Long-Term Arbitrary Detentions and Torture in West Libya*, 2014).

¹⁴ D'après des estimations récentes, environ un tiers de la population vivrait en dessous du seuil de pauvreté.

¹⁵ 84 % en 2012 (estimation fournie par l'Organisation internationale du Travail).

¹⁶ Helen Chapin Metz, ed., *Libya: A Country Study*, Washington, presse de la Bibliothèque du Congrès, 1987.

¹⁷ Organisation mondiale de la Santé, Enquête SARA (*Service Availability and Readiness Assessment*), 2016.

¹⁸ Équipe de pays des Nations Unies en Libye, 2017. La récente hausse des prix du pétrole a toutefois aidé à stabiliser la situation.

et ce presque uniquement dans le secteur public. Les femmes sont par ailleurs davantage touchées par le chômage et reçoivent un salaire inférieur à celui des hommes¹⁹. Les jeunes âgés de 15 à 34 ans comptent pour la moitié de la population active, mais sont pourtant en proie à un chômage beaucoup plus élevé, qui touchait 48 % d'entre eux en 2015, dont 68 % de filles²⁰.

10. Outre les vulnérabilités économiques générales, certains groupes sont victimes de formes d'exclusion particulières. Environ 1,3 million de personnes, dont des déplacés, des rapatriés, des Libyens vulnérables non déplacés, des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, ont urgemment besoin d'une aide humanitaire, de services divers et d'emplois. En Libye, les migrants sont très exposés aux violences sexuelles et à d'autres formes de violations et de mauvais traitements²¹. La plus grande violence dont sont victimes les femmes est aussi une caractéristique du conflit et une conséquence de l'extrémisme violent. Ainsi, des femmes vivant dans des zones contrôlées par le prétendu « État islamique » confirment l'existence d'atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment des pratiques d'esclavage, des violences sexuelles et d'autres formes de maltraitance²².

11. Pendant la période couverte par le précédent programme, le PNUD a mené des activités décisives dans trois domaines. Premièrement, il a prêté assistance à la Haute Commission électorale nationale en vue de l'organisation d'élections nationales en 2012 et 2014²³ et aidé la MANUL à faciliter le dialogue politique et à appuyer, sur les plans technique et logistique, l'élaboration du projet de constitution. Deuxièmement, sa collaboration avec la MANUL, d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires de la société civile dans le cadre du Fonds de stabilisation pour la Libye s'est traduite par des avantages tangibles pour les habitants de neuf régions. Ces activités ont porté sur la remise en état et le rééquipement d'infrastructures publiques, notamment 11 hôpitaux et centres de santé et 16 écoles, et l'amélioration du fonctionnement des postes électriques, des systèmes d'approvisionnement en eau et du réseau d'assainissement ; le renforcement des capacités des institutions nationales de travailler de concert avec les municipalités ; et l'amélioration des capacités locales de surveillance, de gestion et de médiation des conflits. Enfin, le PNUD a encouragé la participation citoyenne et le dialogue, en promouvant les partenariats entre certaines municipalités et la société civile dans l'ouest, l'est et le sud de la Libye, le but étant d'accroître la résilience et de renforcer la stabilité, la sécurité et les conditions socioéconomiques des communautés.

12. Deux grands enseignements peuvent être tirés du programme de la période précédente²⁴. Tout d'abord, s'il est vrai que le renforcement de l'efficacité institutionnelle, de la fourniture de services et de la réconciliation contribue de manière significative à instaurer un climat de confiance, seul un règlement politique global permettra au Gouvernement d'asseoir véritablement sa légitimité. Ensuite, tant qu'elles ne font pas obstacle à celles menées sur le plan national et ne poussent pas à la division, les actions entreprises au niveau local et ciblant des zones géographiques et des groupes bien précis peuvent contribuer à la réduction des conflits, à la cohésion sociale et à l'efficacité de la prestation de services. Dans ce contexte, le PNUD doit

¹⁹ Ibid.

²⁰ Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Réseaux de la jeunesse méditerranéenne, *National Consultation About Youth Peace and Security - Libya Case: Study on Youth, Social Integration and Participation in Building Peace and Security*, 2017.

²¹ Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Libye (A/HRC/34/42), 2017.

²² Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2016/361), 2016.

²³ PNUD, « Evaluation of the Libyan Electoral Assistance Project », 2017.

²⁴ Observations formulées par le bureau de pays lui-même.

veiller à ce que l'analyse des conflits continue d'être intégrée à ses programmes et fasse l'objet de mises à jour régulières. Il a fait la preuve de sa valeur ajoutée en Libye grâce à son aptitude à coordonner et à gérer (en collaboration avec la MANUL) la mise en œuvre, par des partenaires de réalisation (Aktis Strategy Ltd., Peaceful Change Initiative, etc.), de grandes et complexes initiatives d'amélioration des infrastructures dans des zones difficiles d'accès. En outre, de par son pouvoir fédérateur, il veille à ce que la réhabilitation des services publics s'accompagne de campagnes de communication au niveau local et tienne compte des risques de conflit, ce qui lui vaut l'approbation de toujours plus d'habitants et renforce la durabilité de son action.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de pays a fait l'objet de consultations auprès du Gouvernement, d'interlocuteurs de la société civile, d'entités des Nations Unies et de partenaires internationaux. L'équipe de pays des Nations Unies a mis au point un cadre de haut niveau « simplifié », appelé cadre stratégique des Nations Unies pour 2019-2020, qui devra être adopté par le Gouvernement et dont le modèle de résultat s'inspire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. À défaut de stratégie nationale de développement, et pour se conformer aux processus nationaux de planification, le cadre stratégique et le programme de pays s'appuieront sur la structure de coordination internationale de la coopération technique gérée par le Gouvernement. Les efforts déployés pendant deux ans au titre du cadre stratégique et du programme de pays seront axés sur les besoins les plus pressants et tiendront compte du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix, grâce à un alignement du cadre stratégique avec le plan d'action de la MANUL. Il sera ainsi possible d'envisager, sur le plan politique et à plus long terme, un développement durable inclusif et une adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales.

14. Le PNUD élargira ses partenariats au-delà des acteurs gouvernementaux et coopérera avec des organisations visionnaires de femmes et de jeunes et des acteurs du secteur privé (Toyota et Tatweer), ainsi qu'avec des compagnies pétrolières internationales, le but étant de renforcer les compétences entrepreneuriales et d'ouvrir de nouvelles possibilités d'emploi. Il encouragera par ailleurs la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec d'autres pays de la région, tels que la Tunisie (dans le domaine des élections) et le Soudan (pour ce qui est de l'état de droit) et cherchera des moyens de renforcer la collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en matière de stratégies de gouvernance locale, de lutte contre la corruption et de gestion des finances publiques. Enfin, il s'efforcera d'entretenir et d'élargir les partenariats conclus avec des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile.

15. Compte tenu de l'avantage comparatif du PNUD en Libye et de l'étendue de ses connaissances et compétences, le programme de pays contribuera à la réalisation de deux des trois objectifs du cadre stratégique, à savoir le renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et le maintien d'une offre de services sociaux de base. Le PNUD facilitera le processus de gouvernance transitoire, en œuvrant au renforcement des capacités des institutions publiques, en encourageant l'engagement civique et politique et la remise en état des infrastructures et services sociaux, en stimulant la relance de l'économie locale et en veillant à accroître la résilience des individus, des communautés et des institutions ainsi que la cohésion sociale. Le programme de pays contribuera à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2022, qui vise à renforcer la résilience aux chocs et aux crises, en facilitant l'application des solutions type 1 (maintenir les populations hors de la pauvreté),

2 (mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable), 3 (renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes) et 6 (promouvoir l'égalité femmes-hommes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles). Conformément au Plan stratégique, le programme de pays continuera d'offrir, à l'échelle du pays, une plateforme opérationnelle pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Institutions de gouvernance efficaces, inclusives et responsables

16. Le PNUD continuera de soutenir les mécanismes de gouvernance transitoire, de renforcer les fonctions gouvernementales essentielles des grandes institutions de l'État aux niveaux central et local, de contribuer à l'amélioration de la confiance et à la réconciliation et d'améliorer l'accès à la justice, en accordant la priorité aux groupes les plus touchés par le conflit.

17. S'agissant de la gouvernance de transition, le PNUD continuera, en collaboration avec la MANUL, d'appuyer l'élaboration de la Constitution sur le plan technique et coopérera avec la MANUL, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux pour continuer de fournir un soutien technique et des conseils à la Haute Commission électorale nationale en vue de la préparation et de l'organisation d'un référendum constitutionnel et d'élections. Par ailleurs, grâce aux partenariats noués avec des organisations de la société civile, il contribuera à l'élaboration de programmes d'éducation civique et électorale qui favorisent l'intégration et ciblent les groupes vulnérables.

18. En collaboration avec la MANUL, le PNUD œuvrera à la consolidation de la paix en favorisant la mise en place de plateformes inclusives et neutres pour la poursuite du dialogue politique. Au niveau national, il collaborera avec le Conseil présidentiel et d'autres institutions publiques pour diffuser des orientations et des conseils techniques relatifs aux initiatives de consolidation de la paix à long terme et mènera des activités de sensibilisation devant garantir la mise en œuvre des accords de réconciliation. Les capacités des institutions publiques nationales et locales seront développées, notamment en matière de justice transitionnelle, d'aide aux victimes et de protection face au risque de résurgence de la violence.

19. Le PNUD renforcera les administrations centrales et locales pour concrétiser la mise en place de mécanismes de réconciliation reposant sur une stratégie et un cadre juridique cohérents. Pour ce faire, il procédera tout d'abord à une évaluation exhaustive de toutes les institutions, cadres légaux et comités (Comité préparatoire de la Commission de réconciliation nationale, Fonds national d'indemnisation, etc.) dont les activités ont trait à la réconciliation. Au niveau local, il aidera les autorités à prendre plus efficacement part à la médiation des conflits, de façon à régler des questions ayant trait au retour des déplacés, aux détentions arbitraires, aux indemnisations, à la prestation de services et à la sécurité, entre autres.

20. En collaboration avec la MANUL et diverses municipalités et dans le contexte du Fonds de stabilisation pour la Libye, le PNUD lancera, à l'échelle du pays, des initiatives de dialogue devant contribuer à la stabilisation de la situation, dans le cadre d'une approche participative de réconciliation réunissant les autorités locales, des chefs religieux et tribaux, des organisations de la société civile, des représentants des jeunes et des femmes, des universitaires et des acteurs du secteur privé. Ces activités, qui viseront à appuyer les efforts déployés au niveau politique pour mettre en place des structures de gouvernance plus inclusives et légitimes, seront complétées par des améliorations concrètes et par la perception de dividendes de la paix au niveau des communautés, jetant ainsi les bases de la réconciliation et de la reconstruction et du développement durables. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD aidera les professionnels

des médias à améliorer leurs capacités journalistiques dans les situations de conflit, afin de créer un environnement favorable à la résolution pacifique des conflits locaux, et offrira aux communautés la possibilité de s'investir dans des activités citoyennes. Grâce aux échanges de ce type, il sera plus facile de faire le rapprochement entre la consolidation de la paix et le développement adapté à une situation de conflit, encourageant ce faisant la participation de la société civile et le renforcement des capacités dans des domaines tels que cette forme particulière de développement et le relèvement rapide.

21. En collaboration avec le Ministère de la justice, l'Institut supérieur de la magistrature et le Conseil judiciaire, le PNUD renforcera les mécanismes de justice transitionnelle, notamment les capacités de l'appareil judiciaire. Il intensifiera également le rôle de la société civile, en la préparant à surveiller les processus de justice transitionnelle locaux et à contrôler le retour des déplacés, et il s'efforcera de faciliter l'accès à la justice en étendant l'offre de services légaux formels aux régions les plus reculées, notamment en y formant des juges, des officiers de police judiciaire des Ministères de l'intérieur et de la justice et d'autres professionnels et en militant pour une réforme des lois discriminatoires.

22. Parallèlement aux efforts visant à élargir l'accès à la justice, le PNUD, en partenariat avec la MANUL, appuiera la réforme des services du Ministère de l'intérieur et des forces de sécurité (police) de façon à ce qu'ils répondent aux normes opérationnelles internationales et respectent les droits de l'homme. Pour ce faire, il proposera des activités de formation adéquates, veillera au développement des capacités de planification stratégique, facilitera l'élaboration et la mise en œuvre des budgets et améliorera la gestion des ressources humaines et les systèmes de passation des marchés. Le PNUD entend par ailleurs soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des ex-combattants. Il s'emploiera à contribuer à l'effort de coordination de la réforme en cours du secteur de la sécurité et aux opérations DDR. La promotion des droits de l'homme, qui se fera par l'intermédiaire d'actions de sensibilisation et d'activités éducatives, dans le respect des travaux de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, occupera une place centrale dans les interventions relatives aux Ministères de l'intérieur et de la justice.

23. En partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le PNUD fournira un appui technique au Bureau de l'audit et à la Commission nationale de lutte contre la corruption pour accroître leur capacité de contrôle et encouragera l'adoption de lois, de règles et de règlements contre la corruption, tout en collaborant avec les autorités judiciaires pour en garantir l'application. Il s'efforcera également d'accroître la participation du public à la vie civique et politique et de faire connaître le droit de la population à l'information en vue de responsabiliser davantage le Gouvernement.

24. En coopération avec la MANUL et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD s'emploiera à promouvoir la présence de femmes dans les conseils municipaux et les organes législatifs – notamment en se prononçant en faveur de la création, dans le Parlement d'un groupe de députées chargées de défendre les droits des femmes – et encouragera l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des sexes et de dispositifs de gouvernance plus inclusifs. Le PNUD envisagera d'établir des partenariats avec des réseaux locaux de femmes aspirant à la paix afin de tenir compte dans les programmes de la problématique femmes-hommes en situation de conflit. Une équipe spéciale chargée de veiller à ce que cette question soit prise en considération dans l'ensemble des activités de programme a par ailleurs été mise en place.

Accès inclusif aux services publics et perspectives économiques

25. Pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et renforcer la cohésion sociale, le PNUD, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), tirera parti de son avantage comparatif pour contribuer au rétablissement des services publics. Ses interventions dans le cadre du Fonds de stabilisation aideront le Gouvernement à fournir des biens publics et des prestations durables – les dividendes de la paix – en remettant en état les infrastructures sociales aux fins d'un meilleur accès, principalement aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement. En outre, le PNUD fournira son appui, d'une part, aux processus politiques nationaux et à la planification locale inclusive et, de l'autre, à l'élaboration de programmes de réduction des conflits locaux et de paix sociale, rehaussant ainsi la légitimité des autorités nationales et leur aptitude à mener la Libye vers une paix pérenne. Dans ce contexte, un soutien sera apporté à la modernisation de l'administration publique, l'accent étant mis sur la gestion des ressources humaines et sur des normes et procédures conformes aux standards internationaux. Le PNUD collaborera avec le Ministère de la planification et d'autres partenaires publics afin d'améliorer la coordination entre les mécanismes locaux et nationaux de planification pour une utilisation plus efficace des ressources budgétaires.

26. Pour améliorer l'accessibilité des services publics locaux et répondre aux besoins des plus défavorisés, le PNUD renforcera les moyens dont disposent les collectivités territoriales pour assurer la participation des principaux groupes et membres des communautés à la planification, à la prestation et au suivi des services. Il axera ses efforts sur les segments de la population²⁵ et les zones les plus touchées par le conflit. Le Programme poursuivra son action dans les collectivités situées sur les grands itinéraires migratoires, de Sabha et Mourzouq à Koufra et Sabrata, et notamment à Benghazi et Tripoli, coopérant avec les municipalités locales, recensant les possibilités d'impliquer les chefs communautaires, améliorant la stabilité et la sécurité locales, encourageant le développement socioéconomique au niveau municipal et offrant aux populations des possibilités de génération de revenus. La priorité sera donnée à l'autonomisation des communautés, en insistant sur les groupes marginalisés, et à la participation des survivantes de violences sexistes aux activités de subsistance. Le PNUD tirera parti de son avantage comparatif, en particulier de son aptitude à lier la prestation de services à des interventions en faveur du développement multisectorielles, adaptées aux situations de conflits et tenant compte des risques, pour mettre en place des structures de stabilisation et de consolidation de la paix décentralisées et plus durables.

27. Le PNUD maintiendra son partenariat novateur avec le Ministère de la santé, la Compagnie électrique générale de Libye (GECOL) et l'Autorité des énergies renouvelables de Libye (REAOL) afin de renforcer la résilience des services publics au moyen de l'utilisation de l'énergie solaire dans plusieurs dispensaires, hôpitaux et d'autres installations médicales. La coordination avec le Ministère de la santé sera cruciale pour choisir les installations à remettre en état à titre prioritaire et pour assurer leur viabilité au moyen de formations à l'exploitation et à la maintenance. On disposera ainsi d'une source d'alimentation en énergie plus durable alors que l'approvisionnement en électricité est intermittent dans tout le pays et les données d'expérience accumulées seront utiles au moment d'envisager d'étendre les solutions fondées sur l'énergie solaire.

²⁵ Sont visés, entre autres, les migrants, les déplacés, les rapatriés, les minorités tribales, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

28. Le PNUD appuiera les stratégies de relèvement et de croissance économiques pour promouvoir la génération de revenus et l'emploi d'urgence et créer des emplois durables et décents. En coopération avec son partenaire local Tatweer Research, il créera des pépinières de nouvelles entreprises à Benghazi, Sabha et Tripoli, en ciblant plus particulièrement les femmes et les jeunes chômeurs de manière à favoriser leur autonomie économique. Parallèlement et en partenariat avec Toyota, il étudiera la possibilité de mettre en place des programmes de formation professionnelle et de contribuer à l'emploi des jeunes parmi les populations déplacées et rapatriées dans certaines localités, afin de promouvoir la résilience et les solutions durables.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme de pays. La manière dont les directeurs, à l'échelle du pays, de la région et du siège, doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil, tous les coûts directs associés à la mise en œuvre de projets doivent être imputés aux projets concernés.

30. Le programme de pays sera exécuté au niveau national par le Ministère du plan. Toutefois, étant donné le contexte instable et l'insuffisance des capacités des partenaires nationaux, qui peuvent faire peser des risques sur le plan de l'exécution et en matière fiduciaire, le PNUD mettra ce programme en œuvre selon des modalités de réalisation directes et par l'intermédiaire de partenaires agréés opérant déjà dans les zones géographiques touchées (auxquelles il n'a pas forcément un accès direct). Le dispositif d'intervention, de suivi et de validation du PNUD offrira des services de contrôle de la qualité et d'atténuation des risques pour les ouvrages civils dans le cadre d'un processus de contrôle sur le terrain (y compris par les tierces parties) et de vérification à plusieurs niveaux. Le Programme apportera également son concours aux efforts déployés plus largement par l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer les capacités de certains partenaires afin que les activités programmatiques de l'ONU puissent déboucher sur la prise en charge intégrale de la mise en œuvre par des partenaires nationaux disposant de moyens renforcés. Un conseil du programme de pays sera créé avec les homologues nationaux pour servir de principal mécanisme d'administration du programme. Le PNUD travaillera en partenariat avec la MANUL de manière à tirer parti du matériel et des mécanismes de la Mission pour appuyer l'exécution du programme et mieux assurer la sécurité du personnel. Enfin, le PNUD conservera les canaux de communication existants et en établira de nouveaux, formels et informels, pour veiller à ce que les donateurs et les partenaires soient informés des risques et des défis associés aux interventions dans des environnements complexes.

31. Le PNUD accroîtra la présence de personnel international en Libye afin de normaliser les fonctions programmatiques et opérationnelles, qui sont réparties entre Tripoli et Tunis depuis 2014. Les fonctionnaires retourneront d'abord à Tripoli puis à Benghazi, tandis qu'on étudiera les possibilités d'une expansion plus large. Il faudra donc maintenir un certain degré de souplesse programmatique et opérationnelle fondée sur une estimation rigoureuse des risques pour que le Programme intensifie (ou réduise) ses activités en fonction de l'évolution de la situation. Le PNUD procédera à une étude de sa structure administrative en vue de s'assurer que le bureau de pays dispose d'effectifs, de structures et de systèmes de gestion adéquats.

32. La mise en œuvre réussie du programme de pays dépend de la gestion de quatre risques interdépendants. Le premier tient à la persistance de la fragmentation des institutions et à l'absence de solution politique nationale. Compte tenu des revendications d'autorité concurrentes dans différentes parties du pays, ce risque pourra être atténué par une communication et des échanges prudents avec les acteurs locaux afin de renforcer l'objectif du PNUD qui est de porter assistance aux populations dans le besoin. L'accent sera mis sur la prise en compte des aspects liés au conflit dans la conception des projets afin de préserver les gains transactionnels au niveau des projets en cas d'instabilité politique et le PNUD tirera parti de son rôle fédérateur pour inciter les partenaires à rester attentifs aux priorités de consolidation de la paix et empêcher ainsi un nouveau recul sur le plan du développement humain.

33. Le deuxième risque se rapporte à la situation de sécurité précaire qui règne dans tout le pays et qui peut compromettre l'accès à des zones où le PNUD devrait apporter une aide ainsi que l'aptitude de celui-ci à superviser la mise en œuvre du programme de pays. Si le retour à Tripoli des capacités de gestion aura pour effet d'améliorer la collaboration avec les homologues nationaux, il se traduira aussi par une accentuation des risques pesant sur la sécurité du personnel. Le PNUD contrera ce risque par une application stricte des protocoles de sécurité des Nations Unies, en coordination avec la MANUL, le maintien du recours à la réalisation par des tierces parties et la mobilisation de partenaires locaux (responsables municipaux et chefs tribaux) pour le suivi du programme. Il collaborera étroitement avec la MANUL pour suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité au moyen des mécanismes d'alerte rapide existants et exploiter toutes les possibilités de se rendre dans des zones difficiles sur le plan opérationnel. Il procédera également à des examens réguliers des aspects critiques du programme pour élaborer des réponses appropriées.

34. Le troisième risque concerne les problèmes logistiques extrêmes que posent les conditions d'intervention en Libye et qui obligeront le bureau de pays à maintenir certaines activités de gestion des opérations à Tunis, en particulier celles relatives aux questions bancaires, pour assurer l'exécution du programme. En vue d'atténuer ce risque, le PNUD étudiera de près des plans de continuité des opérations et mettra en place des voies de communications fiables et des dispositifs de double vérification pour être en mesure d'acquiescer et de fournir les marchandises nécessaires en temps voulu. Le bureau du PNUD à Tripoli dirigera les efforts de coordination avec la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des moyens de communication et de transport des Nations Unies.

35. Pour remédier au quatrième risque, soit la mobilisation insuffisante des ressources pour le programme en raison de l'instabilité persistante, le PNUD mettra au point des stratégies de partenariat et de sensibilisation afin de consolider les relations avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, dont le Gouvernement. En dépit des crises récentes, des ressources publiques devraient également être disponibles étant donné que le pays possède d'importants moyens qu'il peut allouer à des initiatives de développement. Le PNUD diversifiera également sa base de ressources en étudiant les possibilités de partenariats innovants, en particulier la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et la coopération avec le secteur privé.

36. Le programme fera un usage plus large des normes et des outils d'assurance de la qualité des projets institutionnels pour veiller à ce que les liens avec le cadre stratégique des Nations Unies et le principe consistant à placer les plus défavorisés au premier rang des priorités soient pris en compte dans la conception des projets, notamment par l'intégration des groupes visés aux activités d'élaboration, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets. Selon que de besoin, le PNUD

formera le personnel et informera les homologues nationaux aux fins de l'application des normes sociales et environnementales et des mécanismes de responsabilisation.

IV. Suivi et évaluation

37. Le manque de données statistiques fiables constitue un obstacle majeur à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et des stratégies de développement en raison des faibles moyens dont dispose l'office national de statistique pour collecter, traiter et analyser des données. Étant donné les lacunes des systèmes statistiques nationaux, les réalisations prévues dans le cadre stratégique des Nations Unies ne sont pas assorties d'indicateurs précis.

38. Par conséquent, le programme de pays fera l'objet d'un suivi qui s'appuiera essentiellement sur des données produites par le PNUD en interne. La priorité sera toutefois accordée à l'allocation des ressources indispensables pour assurer que la conception et les cadres de résultats des projets s'appuient dans toute la mesure possible sur des indicateurs ventilés par sexe et d'autres variables, pour mettre en évidence les lacunes à combler en termes de données pour la surveillance de la qualité des résultats et pour identifier les possibilités d'établir des données de référence en vue de contribuer au suivi des progrès dans les années à venir. Le PNUD aura recours à des mécanismes novateurs de suivi des projets en partenariat avec les conseils municipaux, les chefs tribaux et la société civile afin de garantir l'application de l'obligation de rendre compte aux bénéficiaires. Il s'agit notamment de photographies géolocalisées des projets de travaux publics du PNUD pour cartographier et suivre les progrès et d'un effort de surveillance accrue de la manière dont il est rendu compte de ces projets sur les réseaux sociaux locaux.

39. Le PNUD investira dans le développement des capacités en interne et se penchera sur les possibilités de renforcer celles des homologues nationaux dans le domaine de la collecte de données. Il fera fond sur sa coopération passée avec des partenaires gouvernementaux et internationaux dans la réalisation d'évaluations sectorielles²⁶ pour aider à consolider la base de connaissances du pays dans l'intérêt de tous les partenaires.

40. Le PNUD s'attachera à passer en revue les évaluations de projet pour tirer les enseignements voulus des interventions, mettre à l'essai la stratégie sous-tendant le programme et servir de base à la programmation future. De même, le bureau de pays améliorera l'analyse par sexe dans le cadre des projets pour mieux cibler les femmes bénéficiaires et utilisera le système mis en place par le PNUD pour classer les activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, pour suivre les dépenses et pour renforcer la planification et la prise de décisions tenant compte de la problématique femmes-hommes. Les coûts de suivi et d'évaluation seront imputés sur les budgets des projets.

41. Le PNUD complétera les réunions du comité des projets et les examens annuels des projets au moyen de systèmes de contrôle continu et dynamique du programme fondés sur des missions de contrôle (avec une participation accrue des donateurs, de la société civile et des bénéficiaires), des vérifications financières ponctuelles et une coopération informelle avec le personnel des projets, les homologues et la société civile afin d'identifier les risques fonctionnels ou opérationnels touchant l'exécution des projets.

²⁶ Les évaluations antérieures ont porté sur l'administration publique, la gouvernance locale et la réforme du secteur de la sécurité.

42. Pour accroître la transparence, la visibilité et l'incidence de ses interventions, le PNUD intensifiera ses efforts pour faire connaître les résultats en matière de développement aux parties prenantes, aux bénéficiaires et aux partenaires.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Libye (2019-2020)

Priorité ou objectif du pays : Non disponible

Objectifs de développement durable : 16, 10 et 5

Réalisation no 1 du cadre stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : D'ici à la fin de 2020, les fonctions essentielles de l'État seront renforcées et les institutions et la société civile libyennes, à tous les niveaux, seront mieux à même de répondre aux besoins de la population (Libyens, migrants et réfugiés) grâce à des processus de décision transparents, inclusifs, tenant compte de la problématique femmes-hommes et conformes aux principes démocratiques de la séparation des pouvoirs et de la primauté du droit

Réalisation correspondante du plan stratégique : Renforcement de la résilience aux chocs et aux crises

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
Des indicateurs sont mis au point dans le contexte du cadre stratégique des Nations Unies	En interne, variable en fonction des plans de travail annuels et de l'équipe de projet	Produit 1.1 : Création d'un espace de réconciliation nationale pour répondre aux besoins et intérêts mutuels des communautés Indicateur 1.1.1 : Nombre de dialogues de réconciliation mis en place au niveau national Niveau de référence : 1 (est), 1 (ouest), 2 (sud) Objectif : 8 (est), 8 (ouest), 8 (sud) Source : PNUD Indicateur 1.1.2 : Pourcentage d'initiatives communautaires fondées sur les accords de dialogue Niveau de référence : 0 % Objectif : 50 % Source : PNUD Indicateur 1.1.3 : Nombre de professionnels des médias contactés pour des activités de	Ministères de la justice et de l'intérieur, Conseil de la magistrature, Conseil présidentiel, Haute Commission électorale nationale, Institut supérieur de la magistrature, Bureau de l'audit, Commission nationale de lutte contre la corruption, les municipalités MANUL, ONU-Femmes, UNICEF, ONUDC Médias, organisations de la société civile Union européenne	Ressources ordinaires 145 280 Autres ressources 29 100 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		sensibilisation au journalisme en situation de conflit et d'amélioration de la communication Niveau de référence : 0 Objectif : 50 Source : PNUD		
		<i>Indicateur 1.1.4</i> : Nombre de municipalités dont les capacités de médiation des conflits ont été renforcées Niveau de référence : 8 (Ubari, Syrte, Sabha, Bani Walid, Tripoli, Mourzouq, Koufra, Sabrata) Objectifs : 10 (les susnommées, plus Taouargha et Ajdabiya) Source : PNUD.		
		<i>Produit 1.2</i> : Amélioration de la capacité de la Haute Commission électorale nationale (HCEN) d'organiser des élections inclusives, crédibles et transparentes		
		<i>Indicateur 1.2. 1</i> : Pourcentage de représentants locaux de la HCEN en place Niveau de référence : 20 % Objectif : 80 % Source : PNUD/HCEN		
		<i>Indicateur 1.2.2</i> : Nombre d'initiatives adoptées par la HCEN pour accroître la participation politique des		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		groupes vulnérables, des femmes et des jeunes Niveau de référence : 0 Objectif : 2 Source : PNUD/HCEN		
		<i>Produit 1.3</i> : Renforcement des mécanismes de justice transitionnelle existants		
		<i>Indicateur 1.3.1</i> : Nombre de stratégies de justice transitionnelle mises en place au niveau local ou régional Niveau de référence : 1 Objectif : 3 Source : PNUD.		
		<i>Indicateur 1.3.2</i> : Nombre de juges formés à l'instruction des crimes internationaux graves Niveau de référence : 2 Objectif : 6 Source : PNUD		
		<i>Indicateur 1.3.3</i> : Nombre de procureurs formés à l'instruction des crimes internationaux graves Niveau de référence : 10 Objectif : 30 Source : PNUD		
		<i>Produit 1.4</i> : Amélioration des capacités nationales de promotion de la sûreté et de la sécurité, y compris au moyen de services de police de proximité et d'application des lois plus		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		efficaces et mieux intégrés dans les communautés		
		<i>Indicateur 1.4.1</i> : Ministères bénéficiant d'un soutien pour améliorer la gestion des finances, des biens, des ressources humaines et des achats Niveau de référence : 0 Objectif : 1 Source : PNUD		
		<i>Indicateur 1.4.2</i> : Nombre d'initiatives d'appui technique à la lutte contre la corruption Niveau de référence : 0 Objectif : 2 Source : PNUD		
		<i>Indicateur 1.4.3</i> : Projet de stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration Niveau de référence : 0 Objectif : 1 Source : PNUD		
		<i>Produit 1.5</i> : Prise en compte accrue des droits des femmes dans les institutions de transition		
		<i>Indicateur 1.5.1</i> : Nombre de femmes en poste dans les principales institutions et dotées de compétences renforcées pour s'acquitter de leurs fonctions. Niveau de référence : 90 Objectif : 180		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		Source : PNUD/MANUL <i>Indicateur 1.5.2</i> : Groupe de femmes au Parlement Niveau de référence : 0 Objectif : 1 Source : PNUD/MANUL <i>Indicateur 1.5.3</i> : Nombre de cadres juridiques ou politiques pour la promotion de l'égalité des sexes Niveau de référence : 0 Objectif : 2 Source : PNUD/MANUL <i>Produit 1.6</i> : Mise en place de mécanismes pour la participation de la société civile <i>Indicateur 1.6.1</i> : Nombre de mécanismes créés pour faciliter le dialogue entre les organisations de la société civile et le Gouvernement Niveau de référence : 0 Object : 1 (échelle nationale), 1 (échelle locale) Source : PNUD/MANUL		

Priorité ou objectif du pays : non disponible

Objectifs de développement durable : 10, 5 et 1

Réalisation no 3 du cadre stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : D'ici à la fin de 2020, les institutions libyennes compétentes ont amélioré leur capacité de concevoir, élaborer et appliquer des politiques sociales axées sur la prestations de services de qualité à toutes les femmes et les filles et à tous les hommes et les garçons (y compris les groupes vulnérables, les migrants et les réfugiés), afin d'améliorer la sécurité humaine et de réduire les inégalités dans le pays.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Renforcement de la résilience aux chocs et aux crises

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
Des indicateurs sont mis au point dans le contexte du cadre stratégique des Nations Unies	En interne, variable en fonction des plans de travail annuels et de l'équipe de projet	<i>Produit 3.1</i> : Amélioration des services publics locaux et modernisation des infrastructures afin de renforcer l'accessibilité et de favoriser un développement économique local résilient, dans des régions bien définies du pays <i>Indicateur 3.1.1.</i> : Nombre de municipalités bénéficiant d'un soutien à la prestation de services publics Niveau de référence : 7 Objectif : 20 Source : PNUD <i>Indicateur 3.1.2</i> : Nombre de personnes jouissant d'un accès amélioré aux services publics dans les 10 zones cibles touchées par le conflit Niveau de référence : 800 000 Objectif : 1,1 million (dont 49 % de femmes, 30 % de jeunes, 15 % de déplacés et de réfugiés) Source : PNUD	Ministère de la santé, GECOL, REAOL, municipalités, conseils locaux MANUL, UNICEF, OMS Organisations de la société civile, chefs tribaux, entreprises du secteur privé (Toyota) Partenaires bilatéraux et multilatéraux : Union européenne	Ressources ordinaires : 308 720 Autres ressources : 6 250 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		<i>Produit 3.2 : Appui au relèvement et au développement économiques au niveau local</i> <i>Indicateur 3.2.1 : Nombre de programmes d'apprentissage répondant à la demande et organisés en partenariat avec des entreprises du secteur privé</i> Niveau de référence : 1 Objectif : au moins 2 Source : PNUD <i>Indicateur 3.2.2 : Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'une aide en Libye</i> Niveau de référence : 0 Objectif : 90 Source : PNUD <i>Indicateur 3.2.3 : Nombre de pépinières d'entreprises et de centres de vulgarisation économique établis à l'échelle locale et pleinement opérationnels.</i> Niveau de référence : 1 (Benghazi) Objectif : 3 (Tripoli, Sabha – en fonction des conditions de sécurité) – première vague de pépinières d'entreprises prévue en 2018. Source : PNUD <i>Indicateur 3.2.4 : Nombre de nouveaux emplois créés avec</i>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du cadre stratégique des Nations Unies

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)

l'appui du PNUD, dont part des femmes et des jeunes

Niveau de référence (2018) : 0

Objectif : Total – 1 000, femmes – 200, hommes – 800; jeunes

Source : PNUD